



**Syndicat Mixte du
Parc Routier de la Réunion**
13, Allée Maureau
97490 Sainte Clotilde

Délibération N°2022/SMPRR-CS-216

Objet : Adjonction d'un lot au marché d'équipement et de protection individuelle (EPI) passé selon la procédure d'appel d'offre :

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion, s'est réuni le jeudi 8 septembre 2022 à 10h00 en seconde séance, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 2 septembre, en présentiel et par visioconférence selon les dispositions mentionnées dans la convocation du Président du Syndicat mixte du Parc Routier de la Réunion, compte tenu des mesures sanitaires en cours et en présentiel au 13 Allée MAUREAU 97 490 Sainte-Clotilde.

Nombre total de délégués : 14 dont 7 titulaires et 7 suppléants

Présents : 3 titulaires

Absents :

Procuration :

Les membres à voix délibérative présents étaient :

Pour la Région Réunion :

- Monsieur Jacques TECHER
- Madame Virginie GOBALOU (en audioconférence)
- Monsieur Patrice BOULEVART

Pour le Département de la Réunion :

Pour le SDIS de la Réunion :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612 et L2121-31 et L5216-5,

Vu l'article 5.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents

Vu la délibération N°2021/SMPRR-CS-172 sur la désignation du Président du SMPRR ;

Vu les statuts du SMPRR du 29 mars 2022 ;

Vu la délibération N°2021/SMPRR-CS-185 relative à l'autorisation de lancement de marché en procédure formalisée ;

Monsieur le Président rappelle que pas délibération en date du 16 novembre 2021 N°2021/SMPRR-CS-185 autorisation lui avait été donnée par le comité syndical pour

lancer le marché d'équipement de protection individuelle (EPI) selon la procédure d'appel d'offre.

Monsieur le Président informe que le SMPRR a en la charge l'acquisition et la distribution des EPI pour les services de la Région (service des routes et direction logistique).

En l'espèce, ce marché est composé de neuf lots :

Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle		
N° Lot	Intitulé des lots	Montant Maximum Annuel HT
1	Vêtements de travail et de protection haute visibilité	85 000 €
2	Vêtement de travail	50 000 €
3	Protection du corps	20 000 €
4	Protection des pieds	90 000 €
5	Protection de la tête	15 000 €
6	Protection des mains	20 000 €
7	Protection des yeux	18 000 €
8	Accessoires	2 000 €
9	Personnalisation	20 000 €

Cependant, au regard des besoins exprimés l'adjonction d'un dixième lot est nécessaire :

N° Lot	Intitulé des lots	Montant Maximum Annuel HT
10	Spécifiques lunettes polarisées	18 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- **APPROUVE** l'adjonction du lot n°10 Spécifiques lunettes polarisées à hauteur de 18 000€ H.T /an ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à attribuer le marché conformément aux dispositions de la commande publique ;

A Sainte Clotilde, le 08/09/2022

Le Président
du Parc Routier de la Réunion



M. Jacques TECHER